

ELEMENTS D'ENTREE

Loi sur l'Enseignement de la Musique
Directives FEM
Inscriptions
Règlement de l'école de musique - Ecolages
Horaires
Examens
Disponibilité des studios
Demandes des enseignants (taux d'activité)
Besoins des élèves et des parents
Feedback des élèves et des parents

CONTENU DU PROCESSUS

Les parents sont informés par les canaux d'information existants sur les délais des mutations, des démissions et du règlement de l'école de musique. Les souhaits des enseignants concernant les charges d'enseignement et la disponibilité des studios sont évalués. Avant ces différentes attributions, un contrôle du budget et des locaux est effectué.

ELEMENTS DE SORTIE

Retour positif de la FEM
Savoir faire administratif
Réalisation des horaires
Disponibilité et attribution des studios
Examens de changement de niveau réalisés
Inscriptions supervisées et enregistrées
Prise de connaissance du règlement de l'école de musique
Feedback des élèves et des parents
Charge d'enseignement

Objectif du processus	Les inscriptions sont gérées avec un maximum de disponibilité et d'écoute selon les souhaits des parents et des enseignants. L'attribution des nouveaux élèves se fait de façon parfaitement transparente. Le rappel du règlement se fait automatiquement lors de chaque nouvelle inscription. Planifier la charge d'enseignement souhaitée.
Principes du processus	Les mutations et démissions dans le cadre de l'enseignement instrumentl sont possibles jusqu'au 15 juillet pour l'année scolaire suivante. Le taux d'activité est fixé au 1er août avec un avenant définitif au 30 octobre.
Indicateurs de succès	Feedback interne et externe
Outils/documents associés	Règlement de l'école de musique, descriptifs des fonctions, formulaires mutations-inscriptions-démissions. Documents réservation de studios. Charge d'enseignement. Tarif ecolages.
Propriétaire du processus	Tous
Utilisateur du processus	Administration, DE et PE